



Vente du bateau de mon père

Par **GILLY_old**, le **06/10/2007** à **12:15**

Madame, Monsieur,

Je me tourne vers vous pour connaître la démarche (s'il y a lieu) à entreprendre face à une personne qui, ayant acquis le bateau de mon père, lors de son vivant, au Sénégal, s'oppose à régler le montant qu'elle me doit et qui en plus compte déduire le prix de l'achat d'un nouveau moteur sur ce que lui estime me devoir.

Mon notaire n'ayant pas été capable de retrouver les traces de ce monsieur a abandonné, moi j'ai réussi. Du coup, aujourd'hui, j'ai du mal à obtenir ce qui m'est dû.

Sachez que l'achat du bateau s'est faite au Sénégal, à DAKAR, entre mon père et ce monsieur, je reste la seule héritière suite à la rétraction de ma demi-soeur et mon demi-frère.

Ce monsieur qui a demandé les coordonnées de mon notaire pour soit disant lui transmettre la copie du reçu du deuxième versement fait trainer les choses.

Que me conseillez-vous?

Par **Jurigaby**, le **06/10/2007** à **13:37**

Bonjour.

On ne peut pas appliquer les règles du droit français dans votre cas.

Il convient donc de contacter un avocat inscrit au barreau de Dakar..

Par **GILLY_old**, le **06/10/2007** à **14:31**

Est-ce le fait de ne pas pouvoir appliquer le droit français qui m'oblige de prendre contact avec un avocat inscrit au barreau de DAKAR? Pourtant la succession s'est faite en fonction des droits français, mon père étant décédé en FRANCE.

Par conséquent, je ne vois pas pourquoi je devrais prendre contact avec un avocat inscrit au barreau de DAKAR.

Expliquez moi.

Par **Jurigaby**, le **06/10/2007** à **15:31**

Parce qu'il va sans doute falloir assigner l'acquéreur en vue du paiement de la somme restant à payer..

Et vous ne croyez quand même pas que le monsieur en question va se présenter à la barre du tribunal de votre ville...

Par **GILLY_old**, le **08/10/2007** à **13:03**

Merci pour ses renseignements.

Cordialement,